



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 19085-13:2020

Machines à bois - Sécurité - Partie 13: Déligneuses multi-lames à chargement et/ou déchargement manuel (ISO 19085-13:2020)

Woodworking machines - Safety - Part 13:
Multi-blade rip sawing machines with
manual loading and/or unloading (ISO
19085-13:2020)

Holzbearbeitungsmaschinen - Sicherheit
- Teil 13: Mehrblattkreissägemaschinen
für Längsschnitt mit Handbeschickung
und/oder Handentnahme (ISO

05/2020



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 19085-13:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 19085-13:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 19085-13:2020

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 19085-13

Mai 2020

ICS 13.110; 79.120.10

Remplace l' EN 1870-4:2012

Version Française

Machines à bois - Sécurité - Partie 13: Déligneuses multi-lames à chargement et/ou déchargement manuel (ISO 19085-13:2020)

Holzbearbeitungsmaschinen - Sicherheit - Teil 13:
Mehrblattkreissägemaschinen für Längsschnitt mit
Handbeschickung und/oder Handentnahme (ISO
19085-13:2020)

Woodworking machines - Safety - Part 13: Multi-blade
rip sawing machines with manual loading and/or
unloading (ISO 19085-13:2020)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 avril 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen.....	3
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 2006/42/CE.....	4

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 19085-13:2020) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 39 « Machines-outils » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 142 « Machines à bois - Sécurité » dont le secrétariat est tenu par UNI.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2020 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2020.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document remplace l'EN 1870-4:2012.

Ce document a été préparé dans le cadre d'un mandat confié au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et couvre les exigences essentielles de(s) Directives UE.

Pour la relation avec la (les) (des) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 19085-13:2020 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 19085-13:2020 sans aucune modification.

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 2006/42/CE

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre de la demande de normalisation de la Commission «Mandat M/396 donné au CEN et au CENELEC pour la normalisation dans le domaine des machines» afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive 2006/42/CE, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et la Directive 2006/42/CE

Exigences Essentielles pertinentes de la Directive 2006/42/CE	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
1.1.2 Principes d'intégration de la sécurité		
a) équipée pour sa fonction	Articles 5, 6, 7, 8	
b) éliminer ou réduire les risques, prendre des mesures, informer	Articles 5, 6, 7, 8	
c) usage normal et mauvais usage raisonnablement prévisible	Articles 5, 6, 7, 8	
d) contraintes d'utilisation	7.5, 8.3	
e) équipements	6.1, 8.3	
1.1.3 Matériaux et produits	6.2, 7.3	
1.1.4 Éclairage	8.3	
1.1.5 Conception de la machine en vue de sa manutention	7.5	
1.1.6 Ergonomie	7.5	
1.1.7 Poste de travail	5.2	
1.2.1 Sécurité et fiabilité des systèmes de commande	5.1, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 5.12, 5.13, 6.5, 6.6, 7.7, 7.8	
1.2.2 Organes de service	5.2, 5.3, 5.4, 5.6, 5.7, 5.11, 5.13, 6.7.4.2, 8.3	
1.2.3 Mise en marche	5.3	

1.2.4 Arrêt	5.4, 5.5, 6.4	
1.2.4.1 Arrêt normal	5.4.2	
1.2.4.3 Arrêt d'urgence	5.4.4	
1.2.5 Sélection des modes de commande ou de fonctionnement	5.6	
1.2.6 Défaillance de l'alimentation en énergie	5.8, 7.7, 7.8	
1.2.8 Logiciel	5.1	
1.3.1 Risque de perte de stabilité	6.1, 8.3	
1.3.2 Risque de rupture en service	6.2, 8.3	
1.3.3 Risques dus aux chutes, aux éjections d'objets	6.2, 6.3, 6.5, 6.8, 6.9, 8.3	
1.3.4 Risques dus aux surfaces, aux arêtes ou aux angles		Non significatif
1.3.7 Risques liés aux éléments mobiles	6.5, 6.6, 6.7, 8.3	
1.3.8 Choix d'une protection contre les risques engendrés par les éléments mobiles	6.6, 6.7, 6.8	
1.3.8.1 Éléments mobiles de transmission	6.6.3	
1.3.8.2 Éléments mobiles concourant au travail	6.6.2	
1.3.9 Risques dus aux mouvements non commandés	6.1.1	
1.4.1 Exigences de portée générale	6.9	
1.4.2.1 Protecteurs fixes	6.5.1	
1.4.2.2 Protecteurs mobiles avec dispositif de verrouillage	6.5.2	
1.4.3 Exigences particulières pour les dispositifs de protection	6.5.3, 6.5.6	
1.5.1 Alimentation en énergie électrique	7.4, 7.13	
1.5.2 Électricité statique	7.11	
1.5.3 Alimentation en énergie autre qu'électrique	7.7, 7.8	
1.5.4 Erreurs de montage	7.12	
1.5.6 Incendie	7.1	
1.5.8 Bruit	7.2	
1.5.11 Rayonnements extérieurs	7.9	
1.5.12 Rayonnements laser	7.10	
1.5.13 Émission de matières et de substances dangereuses	7.3	
1.6.1 Entretien de la machine	7.14, 8.3	
1.6.2 Accès aux postes de travail ou aux points d'intervention	7.14, 8.3	

1.6.3 Séparation de la machine de ses sources d'énergie	7.13, 8.3	
1.6.4 Intervention de l'opérateur	7.14, 8.3	
1.6.5 Nettoyage des parties intérieures	7.14, 8.3	
1.7.1 Informations et avertissements sur la machine	8.1, 8.2	
1.7.2 Avertissement sur les risques résiduels	8.1	
1.7.3 Marquage des machines	8.2	
1.7.4 Notice d'instructions	8.3	
2.3 Machines à bois et matériaux ayant des caractéristiques physiques similaires		
a) guidage	6.10, 6.11	
b) éjection	6.9, 8.3	
c) freins	5.5, 6.4	
d) Contact accidentel avec l'outil	8.3	

AVERTISSEMENT 1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

AVERTISSEMENT 2 — Une autre législation de l'Union peut être applicable au(x) produit(s) relevant du domaine d'application de la présente norme.